

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/13/INF/6

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 octobre 2008

F

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Treizième session
Genève, 13 – 17 octobre 2008

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES
POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES

DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
CONFORMEMENT À LA RECOMMANDATION
ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/32/6 (ci-après dénommée "décision"). L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

"i) la session future visée par l'assistance financière (à savoir, la session suivante du comité),

"ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles,

“iii) les demandeurs éventuels qui, de l’avis du conseil, devraient en principe bénéficier d’une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles,

“iv) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l’article 10,

“v) les demandeurs éventuels dont la demande a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la treizième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément aux articles 5.a) et 6.d) de l’annexe du document WO/GA/32/6 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-deuxième session, portant création du Fonds de contributions volontaires de l’OMPI, et compte tenu des recommandations d.i), d.ii), d.iii) et d.iv) adoptées par le Conseil consultatif, le directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif.

4. Le directeur général a pris dûment note du reste du contenu du rapport du Conseil consultatif.

[L’annexe suit]

ANNEXE

RAPPORT DU CONSEIL CONSULTATIF

DU FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

a) Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les membres ont été nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore lors de sa treizième session et dont les noms figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa cinquième réunion les 15 et 16 octobre 2008 sous la présidence de M. Abdellah OUADRHIRI, membre d'office, en marge de la treizième session du comité intergouvernemental.

b) Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 11 de l'annexe du document WO/GA/32/6. M. Joseph OGIERAKHI, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter sur sa demande d'assistance financière.

c) Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/32/6, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/13/INF/4 en date du 23 septembre 2008, distribuée avant l'ouverture de la treizième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 259 041,21 francs suisses le 5 septembre 2008, et que des contributions de 25 000 dollars É.-U. avaient été promises.

d) Par ailleurs, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des candidats figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/13/INF/4 et du contenu des demandes correspondantes :

i) session future pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : quatorzième session du comité intergouvernemental

ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session considérée et pour lesquels des fonds suffisants sont disponibles : (par ordre alphabétique)

M. Babagana ABUBAKAR
Mme Patricia ADJEI
Mme Ali AISHATU
M. Alejandro ARGUMEDO
M. Ani CASIMIR CHUKWUNONYELUM KINGSTON
M. Estebancio CASTRO DIAZ
M. Albert DETERVILLE
M. Abed DEWAN MOHD
Mme Le'a Malia KANEHE
Mme Khalide KURTBELYALOVA
M. Arthuso MALO-AY

M. Joseph OGIERIAKHI
Mme Margaret RAVEN
Mme Gulvayra SHERMATOVA
Mme Marcia STEWART
M. Terry WILLIAMS
Mme Fawsia YOUSIF GALALELDIN

iii) demandeurs dont la demande a été rejetée : (par ordre alphabétique)

M. Peter KIPLANGAT CHERUIYOT
M. Latari Kawadu MADAVI

iv) demandeurs pour lesquels l'examen de la demande par le Conseil consultatif a été reporté à la treizième session du comité : (par ordre alphabétique)

M. Tomas ALARCON EYZAGUIRRE
M. Lindis Janina AREVALO COBOS
M. Phillip BIRD
M. Ataur Rahman CHOWDURY
M. Jury Alfredo GUTIERREZ MARISCAL
M. Preston HARDISON
Mme Debra HARRY
M. Devi Prasad MAZUMDER
M. Miguel Angel MERLO GUTIERREZ
Mme Verna MILLER
M. Musa Usman NDAMBA
M. Kennedy NYONGBELA DOHJINGA
M. Charles SALIL KIPLAGAT
M. Maui SOLOMON
M. Jean Augustin TSAFAK DJIAGUE
M. Teanau TUIONO

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient ont été transmis au directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/32/6.

Fait à Genève, le 16 octobre 2008

Liste des membres du Conseil consultatif :

M. Abdellah OUADRHIRI, directeur général du Bureau marocain du droit d'auteur, Ministère de la communication (Maroc), président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office, [signé]

et, par ordre alphabétique,

M. Al BENOIT, représentant du *Ralliement national des Métis* [signé]

Mme Lucy MAHLANGU, directrice du Département des arts et de la culture, Afrique du Sud [signé]

Mme Inger HOLTEN, conseillère principale au Ministère des affaires étrangères, Norvège [signé]

M. Yazdan NADALIZADEH, conseiller à la Mission permanente de la République islamique d'Iran, Genève [signé]

M. Joseph OGIERAKHI, représentant du *West Africa Coalition for Indigenous Peoples' Rights* [signé]

M. Valiantsin RACHKOUSKI, chef de la Division de l'information et de la méthodologie, sous-directeur général du Centre national de la propriété intellectuelle, Bélarus [signé]

Mme Tarcila RIVERA ZEA, représentante du *Centro de Culturas Indígenas del Perú (CHIRAPAQ)* [signé]

M. Gustavo Adolfo TORRES CISNEROS, conseiller à la Mission permanente du Mexique, Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]